

Procès-verbal de séance du conseil municipal du 5 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à vingt et une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise LAPERGUE, maire.

Date de convocation : 29 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part aux votes : 9

Présents : Marc GOUAULT, Jean-Louis DELPECH, Marie-Hélène DELTEIL, Françoise LAPERGUE, Charles MOULY, Marc RICHARD, Christian ROUQUIE, Michèle CLARY, Jean-Luc GARDOU

Absents : Sébastien BLANC, Gabriela PFEIFLE

Secrétaire de séance : Charles MOULY

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Convention SDAIL
- 2) Acquisition de la maison : avis du domaine et décision
- 3) Questions diverses

Adoption du PV du 30 juin 2017

Adopté à l'unanimité.

Délibération 05.07.2017/01

1) Convention SDAIL

Il est proposé de signer une nouvelle convention avec le SDAIL pour les travaux d'aménagement du Bourg. Certaines prestations ne sont pas nécessaires et seront rayées de la liste. Il y a au total 5 points retenus : appuis technique ; programmation ; assistance et consultation géomètres et concepteurs ; avis d'appel à la concurrence pour un montant total de 1852€ ht.

Le conseil vote à l'unanimité l'appui du SDAIL pour ces prestations et autorise Mme le Maire a signer la convention.

Délibération 05.07.2017/02

2) Acquisition de la maison en contre bourg :

Mme le Maire quitte la séance afin que le débat puisse se faire sans influence.

Elle ne prendra pas non plus part au vote.

La maison a été estimée par la Domaine à sa valeur proposée de 160.000€. Il sera possible de la revendre sans tarder et de garder la partie garage et terrain autour de celui-ci afin de l'aménager en commerce ou profession libérale. Il faudra prévoir la résiliation de l'emprunt en cas de revente et voir les frais qui en découleront.

Après un long débat, il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Le conseil vote par 6 voix pour et 2 voix contre et donne pouvoir au Maire de procéder aux démarches pour l'acquisition de cette maison et la recherche de financement.

Questions diverses

- La CCCLM propose d'accueillir 9 communes supplémentaires passant ainsi le seuil des 5000 habitants. Il y a trois mois de réflexion pour l'accord de cet ajout. Sans délibération s'y opposant dans ce délai, notre avis sera réputé favorable.

Le conseil réitère la délibération précédemment prise et renouvelle l'acceptation de l'arrivée de toutes communes désireuses de rentrer dans la CCCLM.

Le conseil propose de demander à la Fédération d'électrification du Lot le coût pour la pose d'un paratonnerre dans le quartier Roumegouse où les foudroiements sont fréquents.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 11 septembre 2017 à 21 h

**L'ORDRE DU JOUR, COMPORTANT DEUX DELIBERATION, ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A
22H40.**